

.....
Lettre d'information hebdomadaire à parution variable destinée aux Dirigeants de la LMCA

MOTO-CROSS :

Réunion de la commission, VENDREDI 30/08 à 19h30 au stade de foot de sainte MENEHOULD

ENDURO

Bonsoir à tous

J'espère que vous avez passé de bonnes vacances, je me permets de vous recontacter suite à l'annulation de la réunion que je désirais organiser en juillet,

Je vous propose une nouvelle date en espérant que celle ci conviendra au plus grand nombre.

Vendredi 13 septembre à 18h30

Le lieu vous sera confirmé prochainement, CHALON SUR MARNE au BUFFALO je vais voir avec Mr CREPIN se serait l'idéal pour la majorité des personnes conviées.

Je fais appel aussi aux personnes qui pourraient m'aider à effectuer le classement enduro, n'étant pas un pro de l'ordinateur et n'ayant pas toutes les données et le programme pour l'effectuer, je sais que des pilotes le réclament, je m'en excuse auprès d'eux.

Merci de me donner vos réponses pour réserver.

Amicalement RAGUET Patrick

(Patrick vient de me le confirmer : c'est bon.)

Règle du primo-licencié 2013-2014 :

Messieurs le Présidents et Mesdames et Messieurs les secrétaires des ligues régionales,

Vous trouverez ci-dessous les informations fédérales relatives à la prise de licence à compter du 1er septembre prochain.

1/ La règle du primo-licencié 2013-2014 :

Pour rappel, un primo-licencié bénéficie en 2013 d'une licence fédérale dont la validité court à compter de la date de validation de la licence jusqu'au 31 décembre 2014. A titre d'exemple, un pilote qui souscrit une licence en septembre 2013 est garanti à compter de la date de validation de sa licence jusqu'au 31 décembre 2014.

Sont considérés comme primo-licenciés :

- Les personnes qui n'ont jamais été licenciées à la FFM,
- Les licenciés ou anciens licenciés FFM qui n'ont pas pris de licence compétition ou entraînement ni en 2012 ni en 2013 .

Ainsi, un officiel licencié en 2013 qui n'a pas eu de licence compétition ou entraînement en 2012 ou en 2013 est considéré primo licencié. Autre exemple, un licencié entraînement en 2011, s'il n'a pas souscrit de licence compétition ou entraînement en 2012 ou 2013 est considéré comme primo-licencié. A l'inverse, toute personne qui a possédé une licence compétition ou entraînement en 2012 ou 2013 ne peut pas être considérée comme primo-licencié.

Par ailleurs et compte-tenu du changement de contrat d'assurance de nos licenciés, les niveaux de garanties ont été augmentés ce qui engendre une augmentation de la prime d'assurance l'an prochain, par conséquent, les tarifs applicables aux primo-licenciés sont ceux de 2014 (tarif joint).

Important : **les demandes de licence Primo-licencié ne devront pas être saisies avant le 1er septembre prochain**. Une licence primo-licencié saisit avant le 1er septembre ne sera pas renouvelée au 1er janvier 2014 et le pilote ne sera donc plus considéré comme licencié en 2014.

2°) Aménagement du site FFMOTO.org :

Afin d'offrir une meilleure lisibilité au niveau de la prise de licence, une demande de licence primo licencié va être créée sur le site internet avant le 1er septembre. Ainsi trois licences seront susceptibles d'être souscrites à travers le site de la Fédération : la licence 2013, la licence primo-licencié 2013-2014 et la licence une manifestation 2013.

Vous trouverez le nouveau lien internet (à reprendre sur vos sites) vous permettant de visualiser la nouvelle page et la capsule Licence Primo-licencié :

<http://www.ffmoto.org/page/toutes-les-licences/2/977370BA-5F8EA863-00E4CB4F-84AAED20>

Je me tiens à votre disposition pour le cas échéant.

Bien cordialement.

Michel LEROY
Directeur Administratif et Financier.

PRECISIONS

En complément du mail de Michel LEROY, je vous informe que toute personne éligible à la règle du primo licencié doit compléter obligatoirement le formulaire spécifique « primo licencié » et non celui des licences annuelles de 2013.

Celui-ci est désormais en ligne : <http://www.ffmoto.org/primo>

La validation de la licence ne pourra se faire uniquement qu'à compter de la réception du formulaire spécifique « primo licencié ».

A partir du 01/09/2013, lors de la saisie intranet d'une licence primo, le tarif 2014 s'affichera automatiquement.

Je vous invite dès à présent à communiquer auprès de vos clubs ces informations relatives à la demande de licence Primo et des tarifs s'y rattachant.

Je suis à votre disposition pour tout complément d'information.

Bien cordialement,

Thomas COLLEY
Responsable service licences et affiliations

INFORMATION LIGUES

TARIFS DES LICENCES 2014 POUR LES PRIMO-LICENCIÉS

(Valable du 01/09/2013 au 31/12/2014)

LICENCES NATIONALES

Code LICENCES COMPÉTITION

NCA	Compétition A (dès 25 ans)	306 €	Part assurance	98 €
NPA	Passager Side-car A (dès 25 ans)	306 €	Part assurance	98 €
NCB	Compétition B (dès 15 ans) et Jeune Moto-ball (15 à 17 ans inclus)	210 €	Part assurance	68 €
NPB	Passager Side-car B (dès 15 ans)	210 €	Part assurance	68 €
NGM	Gardien Moto-ball (dès 12 ans)	210 €	Part assurance	68 €
MAT	Moto Ancienne Tout-Terrain (dès 15 ans)	190 €	Part assurance	53 €
NPP	Pocket-bike (dès 7 ans) ou Pit-bike (dès 12 ans)	170 €	Part assurance	53 €

Code LICENCE ENTRAÎNEMENT

NET	Nationale Entraînement (dès 8 ans)	150 €	Part assurance	50 €
-----	------------------------------------	-------	----------------	------

Code LICENCES JEUNES

NJ1	Nationale Jeunes (6 - 7 ans)	120 €	Part assurance	35 €
NJ2	Nationale Jeunes (8 - 9 ans)	160 €	Part assurance	65 €
NJ3	Nationale Jeunes (10 - 14 ans inclus)	190 €	Part assurance	65 €

Code LICENCE HANDICAP

NPH	Nationale Moto Handicap (dès 15 ans)	210 €	Part assurance	68 €
-----	--------------------------------------	-------	----------------	------

Code AUTRES LICENCES

LAP	Assistant Mote (dès 14 ans)	35 €	Part assurance	3 €
LES	Educateur Sportif (dès 18 ans)	35 €	Part assurance	3 €
TIM	Team Manager	35 €	Part assurance	3 €

LICENCES D'OFFICIELS

LICENCES OFFICIELS

LBI	Dirigeant (dès 26 ans)	35 €	Part assurance	3 €
OFF*	Officiel (dès 26 ans)	35 €	Part assurance	3 €
OML	Corps Médical (dès 18 ans)	35 €	Part assurance	3 €
OPS	Officiel Stagiaire (dès 14 ans)	35 €	Part assurance	3 €

*ATTENTION! Ces licences ne sont accessibles que si la qualification est en cours de validité.
Pour toute information contacter votre Ligue régionale.

LICENCE TOURISME

LICENCE TOURISME

NT0		40 €
-----	--	------

LICENCES HORS CHAMPIONNAT, COUPE ou TROPHÉE FIM et FIM EUROPE

Code FIM EUROPE

LUE	Euplème toutes disciplines	420 €	Part assurance	120 €
-----	----------------------------	-------	----------------	-------

Code FIM

IAT	Internationale Moto ancienne TT	225 €	Part assurance	65 €
INJ	Internationale Jeune - moins de 18 ans (hors vitesse)	365 €	Part assurance	220 €
INF	Internationale Féminine (hors vitesse)	365 €	Part assurance	220 €
IPS	Internationale Passager Side-car (à partir de 16 ans)	365 €	Part assurance	220 €
IVN	Internationale Moto ancienne	365 €	Part assurance	220 €
INT	Internationale toutes disciplines	780 €	Part assurance	330 €
IVN	Internationale Italie TT	1020 €	Part assurance	420 €

Part Assurance : comprend la Responsabilité Civile, l'Individuelle Accident, le Rapatriement Sanitaire et la Protection Juridique.

La CHAMPAGNE ARDENNE 2^{ème} A LA COUPE DES REGIONS

L'équipe de CHAMPAGNE ARDENNE a réalisé l'exploit de terminer 2^{ème} du Super Trophée de la Coupe des Régions de Moto-Cross.

L'équipe, emmenée par le Président de la Commission Laurent CHAPLAIN, termine 2^{ème} en 85cc et 6^{ème} en open (à 2pts de la 4^{ème} place)

Un grand bravo à tous nos garçons.



SAINT CHAMASSY

24 - 25 août 2013

Coupe des Régions 85 cc

Circuit des Courreges (1.6 km)

Classement Journée 85 cc

Classement sur points (max.)

Pos.	Régions	Points	M1 Gr A	M1 Gr B	M2 Gr A	M2 Gr B
1	AUVERGNE	241	99	44	50	48
2	CHAMPAGNE	234	0	92	48	94
3	AQUITAINE	229	91	48	46	44
4	BRETAGNE	220	37	50	83	50
5	PICARDIE	209	45	79	49	36
6	PAYS DE LA LOIRE	205	47	70	0	88
7	MIDI PYRENEES	199	41	31	43	84
8	RHONE ALPES	192	79	0	80	33
9	FLANDRES	189	46	81	28	34
10	LANGUEDOC ROUSSILLON	186	29	92	34	31
11	POITOU CHARENTES	186	44	70	47	25
12	PROVENCE	180	69	37	32	42
13	FRANCHE COMTE	171	24	69	0	78
14	NELLE CALEDONIE	170	67	0	74	29
15	BOURGOGNE	169	34	33	65	37
16	CENTRE	158	38	41	39	40
17	ALSACE	150	55	0	56	39
18	LIMOUSIN	150	31	54	37	28
19	LORRAINE	145	56	30	29	30

COUPE DES REGIONS

FEM
www.femcc.org

MOTOCROSS

SAINT CHAMASSY

24 - 25 août 2013

Coupe des Régions OPEN

Circuit des Courreges (1.6 km)

Classement Journée Open

Classement sur points (max.)

Pos.	Régions	Points	M1 Gr A	M1 Gr B	M2 Gr A	M2 Gr B
1	AQUITAINE	226	87	50	89	0
2	MIDI PYRENEES	224	44	47	45	88
3	NELLE CALEDONIE	222	42	49	42	89
4	FLANDRES	218	87	43	48	40
5	FRANCHE COMTE	217	47	39	87	44
6	CHAMPAGNE	216	46	78	47	45
7	PAYS DE LA LOIRE	213	41	45	43	84
8	AUVERGNE	190	26	81	34	49
9	BRETAGNE	188	68	46	74	0
10	LANGUEDOC ROUSSILLON	187	77	41	69	0
11	BOURGOGNE	184	40	71	0	73
12	RHONE ALPES	183	77	0	74	32
13	CENTRE	182	49	55	44	34
14	ALSACE	167	29	42	61	35
15	PICARDIE	166	56	40	24	46
16	LORRAINE	164	28	37	31	68
17	LIMOUSIN	163	35	50	0	78
18	NORMANDIE	154	31	22	70	31
19	PROVENCE	138	52	30	56	0
20	POITOU CHARENTES	131	22	59	0	50

COUPE DES REGIONS

FEM
www.femcc.org

MOTOCROSS

SAINT CHAMASSY

24 - 25 août 2013

Super Trophée des Régions

Circuit des Courreges (1.6 km)

Super Trophée des Régions

Classement sur points (max.)

Pos.	Régions	Points	85 cc	Open
1	AQUITAINE	455	229	226
2	CHAMPAGNE ARDENNE	450	234	216
3	AUVERGNE	431	241	190
4	MIDI PYRENEES	423	199	224
5	PAYS DE LA LOIRE	418	205	213
6	BRETAGNE	408	220	188
7	FLANDRES	407	189	218
8	NELLE CALEDONIE	392	170	222
9	FRANCHE COMTE	388	171	217
10	RHONE ALPES	375	192	183
11	PICARDIE	375	209	166
12	LANGUEDOC ROUSSILLON	373	186	187
13	BOURGOGNE	353	169	184
14	CENTRE	340	158	182
15	PROVENCE	318	180	138
16	ALSACE	317	150	167
17	POITOU CHARENTES	317	186	131
18	LIMOUSIN	313	150	163
19	LORRAINE	309	145	164
20	NORMANDIE	154	0	154